



Mal-être au travail.

Par Jimcarrey40

Bonjour,

Depuis 4 ans je suis peintre en métallurgie, ce n'est pas du tout mon domaine normalement. J'ai été formé sur le tas car lors de mon arrivée dans l'entreprise, la personne qui était en poste avec moi est parti du jour au lendemain. Ceci n'a pas empêché que mon patron a toujours été content de moi.

Depuis maintenant deux ans, mon patron a embaucher une personne qui est du métier, 25 ans d'expérience. Cette personne, avec qui je m'entend très bien, est passé chef de l'atelier où nous sommes, dans cette zone nous ne sommes que deux, je n'en ai pas été informé, ni par lui ni par ma direction.

J'ai demandé une augmentation à deux reprises, mais selon les dires de mon collègue qui a été interrogé avant, il y a des choses que je ne maîtrise pas à fond, ce qui me semble normal car je suis parti de zéro même si ça fait quatre ans que j'occupe ce poste.

Je vous signale également que d'autres personnes arrivées après moi, qui font beaucoup d'erreur et qui consomment certaines matières qui font voir des éléphants roses, on eut droit à deux euros de plus en taux horaire.

Pour en revenir à mon collègue et moi, je ne me sent plus vraiment à ma place dans mon emploi, quand on en parle, le ton ne monte pas forcément mais je me remet en question. Même quand le directeur du site où autre à quelque chose à demander, il s'adresse uniquement à lui, je suis inexistant, sauf quand il faut pousser pour faire des heures ou autre chose, c'est à moi que l'on s'adresse.

Quand il dit quelque chose sur la façon de travailler il a toujours gain de cause car ils estiment qu'il a l'expérience.

Je ne sais plus quoi dire ni faire, je ne voudrais pas me mettre en tort avec mon employeur qui m'estime énormément car il me l'a toujours dit et fait comprendre.

Est-ce que le fameux si je n'ai pas mon augmentation je part tiens réellement la route ou cela reste risqué ?

Quelle attitude adopter ?

Suis-je en droit de demander ou signaler quelque chose ?

Merci de vos réponses.

Par kang74

Bonjour

Le salaire est souvent en rapport avec les qualifications (diplômes) et l'expérience.

Par de là, si c'est cela qui vous crée du mal-être, il n'y a pas grand chose à faire, à part vérifier si vous pouvez vous former et/ou valider un diplôme (VAE)

La seule chose que doit faire l'employeur, c'est appliquer les minimaux conventionnels qui sont sur les mêmes critères.

Il n'est pas illogique non plus, qu'une personne qui a été formée (CAP, Bac TP), en sache plus que vous, et vous transmette les bonnes méthodes à appliquer pour les clients, et la réputation de l'entreprise (je pense notamment à la préparation des supports et à l'évolution dans le temps de votre travail...)

Par de là, mise à part réfléchir au fait, que, peut-être il vous faut faire des choix (reconversion ou non, VAE, formation, démarchage autre entreprise) je ne vois pas bien ce que le code du travail peut faire pour vous.

Quelle est votre convention collective ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Parfois l'expérience ne suffit pas et une formation diplômante est indispensable pour évoluer.

Si votre emploi ne vous convient pas ou que vous pensez ne pas pouvoir y progresser, vous pouvez demander une

formation, ou changer d'emploi.

Il y a aussi des formations par le CFE qui permettraient d'obtenir le diplôme qui vous manque ou bien une reconversion.

Par Jimcarrey40

Bonjour et merci pour vos réponses et je m'excuse de la mienne qui arrive tardivement.

Le climat est tendu en ce moment. J'ai abordé tant bien que mal le sujet, et il en ressort que mon travail est satisfaisant, je ne sais pas si je l'ai précisais mais j'ai été seul à ce poste après l'arrivée de mon collègue car il a été en arrêt 4 mois à cause de son dos et durant cette période je n'ai eut que des félicitations car seul je n'ai eut aucun retard. Comme quoi ma méthode n'est pas si nulle?.

Pas plus tard que dans la semaine, de nouveau un reproche car la manipulation que j'ai effectué ne convenait pas et en plus il me sort on va aller au bureau et si tu veux ton augmentation en gros améliore toi? J'ai faillit dire, excusez-moi l'expression, ? si tu n'es pas content tu te d'emerde !! ?.

Que faire dans un cas comme ça ?

Je suppose que si je pars de colère je suis en tort ?

Par kang74

La réponse ne va pas changer .

Cherchez un emploi ailleurs, voir un conseiller d'évolution professionnel si vous avez assez d'ancienneté pour vous reconvertir ou vous former.

Car bien évidemment que vous n'avez pas le droit de dire " si tu n'es pas content tu te d'emerde " ou d'abandonner votre poste mis à part si un licenciement pour faute grave vous arrange.

Votre employeur, par contre, est en droit d'exiger que vous appliquiez ses directives et de vous le reprocher quand vous ne le faites pas .